



## Droit de jouissance d'un appartement

Par **Filarc**, le **01/02/2016** à **14:15**

bonjour,

suite à une fuite entre mon appartement ( je suis propriétaire ) et celui de mon voisin du dessous le plombier a diagnostiqué un problème de douche.

Après démolition il s'avère que le diagnostique était erroné et que c'est la colonne entre planchers qui est brisée ( copropriété ) .

le temps de réaction du syndic et les atermoiements de la copropriété me laissent sans possibilité d'utiliser mon logement .

Je n'ai plus la jouissance de mon appartement depuis le 9 janvier.

Puis je demander à l'assurance de la copropriété de me dédommager de mes frais de relogements liés à l'impossibilité d'utilisation de la douche, des wc et de du lavabo qui sont raccordés à cette colonne ?

merci de votre aide .

Filarc